



K A F O U D A L



**Revue des Sciences Sociales
de l'Université Peleforo Gon
Coulibaly de Korhogo**

EDITORIAL

La Science de tout temps a toujours été, d'abord l'apanage des initiés. Elle devient accessible à la communauté soit de manière didactique soit à travers les solutions et/ou résultat qu'elle met à la disposition de cette communauté. Cette caractéristique, qui est valable pour les périodes de l'histoire, permet à présent de faire un parallèle entre un lieu de rituel Senoufo dénommé le *Kafoudal* et une revue scientifique. Conçu pour accueillir des événements exceptionnels lors du rite initiatique du *poro*, elle peut abriter, à la demande d'un tiers et à titre exceptionnel, des cérémonies de non-initiés. Passé cette dérogation, cette place redevient sacrée et privée. Un symbole pour une revue scientifique qui à l'origine est une initiative privée mais qui sert de plateforme de publicisation et de publication à toutes les personnes intéressées. Quoi de mieux pour désigner une revue dont la vocation est de contribuer à assurer une meilleure visibilité des résultats des recherches universitaires. Ces résultats issus des publications et des réflexions des universitaires, restent un défi majeur et permettent d'établir un lien avec le *Kafoudal*. Ainsi, cette revue se positionne comme une lucarne pour aider à la prise de décision des acteurs politiques dans l'exécution des programmes de gouvernance et de développement aux niveaux étatique et local. Elle vise avant tout à servir de lieu d'expression pour tous ceux qui conduisent des recherches pour nourrir la science. La **revue *Kafoudal*** est pluridisciplinaire et publie, à ce titre, des recherches originales de Géographie, de Sociologie, d'Anthropologie, d'Histoire, d'Économie, de Droit, de Science Politique. Elle accepte, également, des comptes rendus de lecture.



Jérôme ALOKO-N'GUESSAN

Directeur de Recherches CAMES

**« KAFOULDAL » LA REVUE DES SCIENCES SOCIALES DE L'UNIVERSITE
PELEFORO GON COULIBALY**

CONSEIL SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

- Alphonse Yapi-Diahou**, Professeur titulaire de Géographie (Université Paris 8)
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi_diahou@yahoo.fr
- Jérôme Aloko-N'guessan**, Directeur de Recherches à l'Université Félix Houphouët-Boigny, email : poitoucharente@gmail.com
- Koffie-Bikpo Céline Yolande**, Professeur titulaire de Géographie (Université Félix Houphouët-Boigny), email : bikpoceline@yahoo.fr
- Brou Emile Koffi**, Professeur Titulaire de Géographie (Université Alassane Ouattara, UFR CMS)
- Da Dapola Evariste Constant**, Professeur titulaire de Géographie à l'Université Ouaga 1 Professeur Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso), 06 BP : 9800 Ouagadougou 06, E- mail : evaristeda@gmail.com
- Maïga Alkassoum**, Professeur Titulaire de Sociologie, Université Ouaga I Professeur Joseph Ki Zerbo (Burkina Faso)
- Diomandé Dramane**, Professeur titulaire d'Hydrobiologie, Université Peleforo Gon Coulibaly)
- Dedy Seri Faustin**, Maitre de Recherche de Sociologie, Université Félix Houphouët-Boigny
- Edinam Kola**, Professeur Titulaire de Géographie, Université de Lomé (Togo), email : edikola@yahoo.fr
- Anoh Kouassi Paul**, professeur titulaire de Géographie, Université Félix Houphouët-Boigny, email : anohpaul@yahoo.fr
- Maurice Boniface Mengho**, Géographe ruraliste, Professeur titulaire, (Université de Brazzaville (République du Congo), BP 13 097 Brazzaville, email : maumautina@gmail.com
- Koné Issiaka**, Professeur Titulaire de Socio-Anthropologie des Organisations (Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa), BP 150 Daloa, email : koneissiaka1@gmail.com
- Dossou Guedegbe Odile**, Professeur Titulaire des Universités (CAMES) Doyen de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS) Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- Machikou Nadine**, Professeure titulaire de Science Politique, Université Yaoundé 2 (Cameroun)
- Assi Kaudjhis Joseph**, Professeur Titulaire de Géographie (Université Alassane Ouattara)
- Yoro Blé Marcel**, Professeur Titulaire d'Anthropologie et de Sociologie, Université Félix Houphouët-Boigny
- N'Goran François**, Directeur de Recherche de Sociologie, Université Alassane Ouattara
- Gbodje Sékré Alphonse**, Professeur titulaire d'histoire, Université Peleforo Gon Coulibaly, email : sekrealphonse@yahoo.fr, Cel : 47649099

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de Publication

Prof Brou Emile Koffi (Université Alassane Ouattara, UFR CMS) Cel. : (225) 05 92 89 93 ; email : koffi_brou@yahoo.fr

Rédacteur en Chef

Konan Kouamé Hyacinthe

Rédacteurs en Chef Adjoints

Guehi Zagocky Euloge

Kra Kouadio Joseph

Correspondance : revuekafoudal@gmail.com

konanhyacinth@gmail.com

<https://www.univ-pcg.edu.ci>

Comité de lecture international

- Aboubakar Kissira**, Maitre de conférences de Géographie, université de Parakou (Benin)
- ALLA Della André**, Maître de conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody (Côte d'Ivoire)
- Akou Loba Franck Valérie**, Maitre de Conférences, Université Felix Houphouët-Boigny, (Côte d'Ivoire)
- Koffi Yao Jean Julius**, Maitre de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)
- Nassa Dadié Axel Désiré**, Maitre de Conférences, Géographie, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody (Côte d'Ivoire)
- Diakité Moussa**, Maitre de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- Mazou Hilaire**, Maitre de Conférences de Sociologie, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- Yassi Assi Gilbert**, Maitre de Conférences de Géographie, École Normale Supérieure, (Côte d'Ivoire)
- Gnabro Ouakoubo Gaston**, Maitre de Conférences, Histoire, Université Peleforo Gon Coulibaly Korhogo (Côte d'Ivoire)
- Dayoro Zoguehi Kevin**, Maitre de Conférences de Sociologie, Université Felix Houphouët- Boigny, (Côte d'Ivoire) Université Felix Houphouët- Boigny, (Côte d'Ivoire)
- Kouassi Siméon**, Maitre de Conférences d'Archéologie, Université Felix Houphouët- Boigny, (Côte d'Ivoire)
- Moundza Patrice**, Maitre de Conférences, Géographie, Université Marien N'Gouabi (Congo)
- Kouamé Atta**, Maitre de Conférences, Anthropologie Biologique, Université Felix Houphouët- Boigny, (Côte d'Ivoire)
- Djané Kabran Aristide**, Maitre-assistant, Socio Anthropologie Université Peleforo Gon Coulibaly Korhogo (Côte d'Ivoire)
- Kessé Blé Adolphe**, Maitre-assistant, Science Politique, Université Peleforo Gon Coulibaly Korhogo (Côte d'Ivoire)
- Koffi Yeboué Stéphane Koissy**, Maitre-assistant, Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly Korhogo (Côte d'Ivoire)

1. Note aux contributeurs

La Revue des Sciences Sociales de l'Université Peleforo Gon Coulibaly « *Kafoudal* » est fondée en 2018. *Kafoudal* est un espace de diffusion de travaux originaux des Sciences Sociales. Elle publie des articles originaux, rédigés en français, non publiés auparavant et non soumis pour publication dans une autre revue. Les normes qui suivent sont conformes à celles adoptées par le Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et sciences humaines/CAMES. Les contributeurs doivent s'y conformer.

1.1. Les manuscrits

Un projet de texte soumis à évaluation, doit comporter un titre (Book Antiqua, taille 12, Lettres capitales, Gras), la signature (Prénom(s) et NOM (s) de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache), l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (250 mots), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats. Le manuscrit doit respecter la structuration habituelle du texte scientifique : Introduction (Problématique ; Hypothèse compris) ; Approche (Méthodologie) ; Résultats ; Analyse des Résultats ; Discussion ; Conclusion ; Références bibliographiques (s'il s'agit d'une recherche expérimentale ou empirique). Les notes infrapaginales, numérotées en chiffres arabes et continu, sont rédigées en taille 10 (Book antiqua). Réduire au maximum le nombre de notes infrapaginales. Écrire les noms scientifiques et les mots empruntés à d'autres langues que celle de l'article en italique (*Adansonia digitata*). Le volume du projet d'article (texte à rédiger dans le logiciel Word, Book antiqua, taille 12, interligne 1.5) doit être de 30 000 à 40 000 caractères (espaces compris). Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante : 1. Premier niveau, premier titre (Book antiqua 12 gras) 1.1. Deuxième niveau (Book antiqua 12 gras italique) 1.2.1. Troisième niveau (Book antiqua 12 italique sans le gras)

1.2. Les illustrations

Les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source (centrée) est indiquée au-dessous de l'élément d'illustration (Taille 10). Ces éléments d'illustration doivent être : i. annoncés, ii. Insérés, iii. Commentés dans le corps du texte.

La présentation des illustrations : figures, cartes, graphiques, etc. doit respecter le miroir de la revue. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).

2. Notes et références

2.1. Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

2.2. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit : - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées (B. A. SY. 2008, p. 18) ; - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées). Exemples: - En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est «d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...)» - Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit : Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire. - Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit : Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socioculturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

2.3. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en continue et présentées en bas de page.

2.4. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Lieu de publication, Éditeur, pages (p.) pour les articles et les chapitres d'ouvrage. Le titre d'un article est présenté entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

2.5. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple : Références bibliographiques AMIN Samir, 1996, Les défis de la mondialisation, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société, Paris, Gallimard. BERGER Gaston, 1967, L'homme moderne et son éducation, Paris, PUF. DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », Diogène, 202, p. 145-151. DIAKITE Sidiki, 1985, Violence technologique et développement. La question africaine du développement, Paris, L'Harmattan. Pour les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL).

3. Nota bene

3.1. Le non-respect des normes éditoriales entraîne le rejet d'un projet d'article.

3.2. Tous les prénoms des auteurs doivent être entièrement écrits dans la bibliographie.

3.3. Pagination des articles et chapitres d'ouvrage, écrire p.2-45, par exemple et non pp.2-45.

3.4. En cas de co-publication, citer tous les co-auteurs.

3.5. Éviter de faire des retraits au moment de débiter les paragraphes, observer plutôt un espace.

3.6. Plan : Introduction (Problématique, Hypothèse), Méthodologie (Approche), Résultats, Analyse des résultats, Discussion, Conclusion, Références Bibliographiques Résumé : dans le résumé, l'auteur fera apparaître le contexte, l'objectif, faire une esquisse de la méthode et des résultats obtenus. Traduire le résumé en Anglais (y compris le titre de l'article) Introduction : doit comporter un bon croquis de localisation du secteur de l'étude pour les contributeurs géographes. Outils et méthodes : (Méthodologie/Approche), l'auteur expose uniquement ce qui est outils et méthodes Résultats : l'auteur expose ses résultats, qui sont issus de la méthodologie annoncée dans Outils et méthodes (pas les résultats d'autres chercheurs). L'Analyse des résultats traduit l'explication de la relation entre les différentes variables objet de l'article ; le point "R" présente le résultat issu de l'élaboration (traitement) de l'information sur les variables. Discussion : la discussion est placée avant la conclusion ; la conclusion devra alors être courte. Dans cette discussion, confronter les résultats de votre étude avec ceux des travaux antérieurs, pour dégager différences et similitudes, dans le sens d'une validation scientifique de vos résultats. La discussion est le lieu où le contributeur dit ce qu'il pense des résultats obtenus, il discute les résultats ; c'est une partie importante qui peut occuper jusqu'à plus deux pages. Le plan classique est également accepté. Enfin, les auteurs sont entièrement responsables du contenu de leurs contributions. La Revue Kafoudal reçoit en continu les contributions et paraît deux fois dans l'année : juin et décembre. Le nombre d'instructions pour accepter une contribution est de 1 (une) au moins. Un article accepté pour publication dans Kafoudal exige de ses auteurs une contribution financière de 40 000f, représentant les frais d'instruction et de publication.

*« Les opinions exprimées dans les différents articles sont celles de leurs auteurs
et nullement de Kafoudal ».*

La revue des Sciences Sociales « *Kafoudal* »
Secrétariat : Unité de Formation et de Recherche des Sciences Sociales
Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo, 1328 Korhogo, Côte d'Ivoire
ISSN : 2663-7596 Cel : +225 07 255 083 E-mail : revuekafoudal@gmail.com



La revue des Sciences Sociales de l'Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo

SOMMAIRE

Socio-anthropologie

- Ichaka CAMARA et Ibrahima DAMA** : CONDITIONS DE VIE DES DEPLACES ET DES REFUGIES A KAYES ET A SERO-DIAMANOU 1-25
- Bidosessi Auguste Land GNAHOUI, Dossou Yélindo P. HOUESSOU et Joseph KPONOU** : LES VALEURS DES SOCIETES TRADITIONNELLES AFRICAINES COMME SOCLE DES VALEURS PROFESSIONNELLES DANS LA MISE EN CEUVRE DE L'EDUCATION INCLUSIVE..... 26-45
- Amadou SENOU** : ORIGINE ET MIGRATION DES COMMUNAUTES DAFING DU MALI ET DU BURKINA FASO 46-61

Géographie

- Mèdémagnimessè Midimahu Félixiano Claude DOHOU^{1*}, Arcadius AKOSSOU² et Gildas AKUESSON³** : INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES AU CENTRE DU BENIN : ETAT DES LIEUX ET MODE DE GESTION 62-84
- Kouassi Séverin KOUAKOU et Koffi Jean Marius Boris KOUAME** : COLLÈGE DE PROXIMITÉ DANS LA RÉGION DE KORHOGO EN CÔTE D'IVOIRE : ENTRE VOLONTÉ DE RÉDUCTION DES MOBILITÉS ET ISOLEMENT TERRITORIAL..... 85-106
- Koffi René DONGO¹, N'Guessan Jean Claude YAO¹, Amissa Augustin ADIMA¹, Kouadio Joseph KRA² et Eboua Narcisse WANDAN³** : PROCEDES DE PRODUCTION DE BIOGAZ A PARTIR DE DECHETS MENAGERS : UNE ALTERNATIVE DANS LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE DANS LE DISTRICT DE YAMOOUSSOUKRO 107-125

Kouakou Attien Jean-Michel KONAN : CONTRIBUTION DE L'ACTIVITÉ MARAÎCHÈRE À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIES DES PRODUCTEURS DE LA VILLE DE DALOA (CÔTE D'IVOIRE)..... 126-140

Soualiho ALADJI : DEBARCADERE MODERNE DE SASSANDRA : DYNAMIQUE SPATIALE ET SOCIO-ECONOMIQUE DES ACTIVITES DE PECHE 141-158

Dotchan BAMBA, Kouakou Hermann Michel KANGA et Yao Jean Julius KOFFI: ESQUISSE D'UNE ETHNOCLIMATOLOGIE CHEZ LES SENOUFOS DE LA REGION DE LA BAGOUE (NORD DE LA COTE D'IVOIRE) 159-180

Histoire

Anzoumanan SYLLA et Yaya BAKAYOKO : CONTINUITE ET RUPTURE DES RELATIONS ENTRE LE SONGHAY ET LE MAROC SOUS ASKIA MOHAMMED 1ER (1493-1528) 181-201

CONTINUITÉ ET RUPTURE DES RELATIONS ENTRE LE SONGHAY ET LE MAROC
SOUS ASKIA MOHAMMED 1^{ER} (1493-1528)

Anzoumanan SYLLA

Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte d'Ivoire)

E-mail: layananzoumanan@gmail.com

Yaya BAKAYOKO

Université Peleforo GON COULIBALY-Korhogo (Côte d'Ivoire)

E-mail : byool@yahoo.fr

Résumé

En 1493, Askia Mohammed 1^{er} accède au pouvoir avec l'ambition de faire du Songhay un Etat qui compte dans le monde musulman. Dans cette démarche, il développa une politique de partenariat qui aboutit à la conclusion d'un accord politico-diplomatique avec les Etats de l'Orient musulman à savoir l'empire Mamlouk d'Egypte et l'empire Ottoman à la suite d'un pèlerinage remarqué. Malheureusement, cette politique internationale s'est faite au détriment du Maroc, qui, à l'époque traversait une crise politique, économique et sociale.

Dans cet article, nous cherchons à répondre à la problématique de la rupture des liens entre le Songhay et le Maroc. Pour cela, notre analyse repose sur les principales sources relatives au Soudan occidental et aux travaux ayant traité des relations entre les deux Etats. Nous avons conclu que le désintérêt politique d'Askia Mohammed 1^{er} à l'égard du Maroc s'explique par un contexte interne désastreux. Cette situation va aboutir à la rupture des liens politiques entre le Songhay et le Maroc.

Mots-clés : Songhay, Maroc, diplomatie, Egypte, empire Ottoman.

Abstract

In 1493, Askia Mohammed I came to power with the ambition of making Songhay a state that counts in the Muslim world. In this approach, he developed a policy of partnership which led to the conclusion of a political-diplomatic agreement with the States of the Muslim East, namely the Mamlouk empire of Egypt and the Ottoman empire following a noted pilgrimage. Unfortunately, this international policy was to the detriment of Morocco, which at the time was going through a political, economic and social crisis.

In this article, we seek to respond to the problem of the severing of ties between Songhay and Morocco. To do this, our analysis is based on the main sources relating to Western Sudan and works that have dealt with relations between the two states. We concluded that Askia Mohammed I's political disinterest in Morocco can be explained by a disastrous internal context. This situation will lead to the severing of political ties between Songhay and Morocco.

Keywords: Songhay, Morocco, diplomacy, Egypt, Ottoman Empire.

Introduction

Les connexions entre le Maroc et le Soudan occidental sont aussi vieux que l'existence des deux espaces géographiques. Situé au Nord de l'Afrique, les dynasties du Maroc ont développé avec les empires soudanais des relations privilégiées. Ces relations étaient basées sur des échanges commerciaux et des rapports politiques excellents. Au Ghana, par exemple, l'excellence de ces contacts a permis la conversion des Kaya Maghan à l'Islam. À ce niveau, le Maroc a été le centre d'attraction d'apprentissage de l'Islam des soudanais durant tout le Moyen-âge africain. Au Mali, la vitalité économique avait rendu possibles des relations politiques chaleureuses caractérisées par des échanges d'ambassades. Il fut ainsi jusqu'à l'avènement d'Askia Mohammed 1^{er} à la tête du Songhay. Pour des auteurs comme L. Kaba, Z. Dramani-Issifou et S. M. Cissoko, ces relations connurent un embelli sans pareil sous le règne du fondateur de la dynastie des Askias surtout d'un point de vue religieux. Toutefois à la décharge de ces auteurs, les relations entre le Songhay et le Maroc durant le règne d'Askia Mohammed 1^{er} (1493-1528), n'ont pas toujours été cordiales. Elles ont été à la fois coopératives et distendues selon la nature et les intérêts en jeu. Autrement dit, les relations entre le Maroc et le Songhay sous Askia Mohammed 1^{er} ont été par des rapports de continuité et de rupture.

Qu'est-ce qui explique la discontinuité des relations entre le Songhay et le Maroc entre 1493 et 1528 ?

Notre objectif à travers cette étude est de mettre en lumière la dualité des relations entre le Songhay et le Maroc sous le règne d'Askia Mohammed 1^{er}. En cela, notre hypothèse est que la situation interne du Maroc durant le règne d'Askia Mohammed 1^{er} n'a pas favorisé les relations politiques avec le Songhay. Pour y parvenir, notre étude repose sur les principales sources de l'histoire du Soudan occidental médiéval à savoir le *Tarikh el Fettach*¹ et le *Tarkh es Soudan*². Elle s'organise autour de trois parties : les deux premières portent respectivement sur la continuité et la rupture des relations

¹ ES SADI Abderhaman, 1964, *Tarikh es-Soudan*, Paris, Maisonneuve.

² KATI Mahmoud, 1964, *Tarikh el-Fettach*, Paris, Maisonneuve.

entre le Maroc et la dernière s'articule sur les facteurs à la base de cette complexité des rapports entre les deux États.

1. Continuité des relations entre le Songhay et le Maroc

L'histoire des relations entre le Maroc et le Songhay est avant tout l'histoire des relations entre le Maghreb et le Soudan. C'est de ces relations que découlent celles du Maroc et du Songhay. Ces deux États ont entretenu des relations de très longue date. L'avènement d'Askia Mohammed 1^{er} à la tête du Songhay n'a pas essoufflé le dynamisme de ces liens tant au plan économique que religieux. Dans les lignes à venir, nous analysons la continuité des relations entre le Songhay et le Maroc sur ces deux aspects.

1.1. Le Maroc : partenaire commercial privilégié du Songhay

Nous abordons, dans cette séquence, les relations économiques entre le Songhay et le Maroc. Dans cette tâche, nous nous réservons de porter un regard sur les autres États que sont le Ghana et le Mali. Néanmoins, on ne saurait occulter la période de domination de ces deux empires dans les relations entre le Maghreb et le Soudan. Sans toutefois y revenir, nous orientons notre regard sur l'évolution des relations entre le Maroc et le Songhay.

Le plus ancien fondement des rapports entre l'Afrique du Nord et le Soudan est le commerce. Ces deux espaces géographiques étaient reliés par des routes commerciales. Ces axes commerciaux de l'Ouest venant du Maghreb et de l'Est de l'Égypte existaient depuis la période de l'Antiquité. En d'autres termes, ce commerce serait aussi vieux que l'est le peuplement de ces régions. À celles-ci, J-L. Triaud (1973, p. 60) ajoute une voie centrale reliant le domaine du Songhay au Maghreb en passant par Tadmekka et Teghazza. C'est ce dernier trajet que J. Léon l'Africain emprunta lorsqu'entre 1506 et 1512, il se rendit au Songhay. En clair, il y a eu trois principales voies de communication entre l'Afrique du Nord et le Soudan. À côté de ces grands axes, il y avait des voies secondaires.

Les marchands arabo-berbères du Nord de l'Afrique et en particulier du Maroc importaient le sel, les chevaux et des tissus. En retour, ils exportaient principalement de l'or et des esclaves. Dans ce commerce, les cités situées dans le domaine de songhaï se sont révélées très tôt comme d'importants centres d'échanges. Pour mieux

comprendre cette relation que nous limitons au Songhay, il convient de la scinder en trois périodes. La première est celle de l'Antiquité au VIII^{ème} siècle, pour laquelle nous n'avons pas d'informations. La seule importance de cette période est qu'elle situe l'origine toutefois incertaine des liens entre le Nord et le sud du Sahara. La deuxième phase s'étend du VIII^{ème} au XV^{ème} siècle et la troisième du XV^{ème} au XVI^{ème} siècle. Durant la deuxième phase, le commerce entre le Maghreb et le Songhay a été dominé par deux cités songhaï : Koukia et Gao. Jusqu'au XI^{ème} siècle, ces deux cités ont joué un rôle capital dans les relations économiques entre le Maghreb et le Soudan. Ibn Hawkal (dans J. Cuoq : 1975, p. 74) nous apprend que Koukia était une étape fondamentale des caravanes allant de Ghana à Gao au point que les rois de Ghana, et tous les autres rois du Soudan échangeaient avec les Dia ou Za, première royale dynastie du Songhay, des présents. Par leur attitude bienveillante, les autres États œuvraient à être pourvu en sel. Koukia en était alors un grand marché d'approvisionnement. La prépondérance commerciale de Koukia nous dit Ibn Hawkal (dans J. Cuoq : 1975, p. 74) sur les autres rois se justifiait par le fait qu'« *ils [les autres États soudanais] ont besoin indispensable du sel qui est exporté des régions de l'islam chez eux* ». En plus d'être une place forte du commerce de sel, Koukia l'était aussi grâce à l'or. À ce sujet, Al Bakri (dans J. Cuoq : 1975, p. 104), nous renseigne que : « *les alentours [de Koukia] ont de nombreux placers d'or. C'est de tout le Bilad al-Soudan le plus riche en or* ». Au fil du temps, Koukia sera supplanté par Gao. Cette cité était à l'intercession des routes passant par le Soudan et reliant l'Ouest à l'Est. Gao fut au IX^{ème} et X^{ème} siècle en étroite relation avec les royaumes kharidjites de Tahert à l'Est et de Sidjilmassa et d'Awdaghost à l'Ouest dans le domaine du Maroc (J-L Triaud, 1973, p. 171). Gao fut avec ces États le principal centre commercial entre le Nord et le sud du Sahara, mais aussi à l'intérieur même de la boucle du Niger. C'était au point que les Dias y transférèrent la capitale au XI^{ème} siècle. En effet, Gao était à l'intersection de la voie caravanière reliant l'Ouest et l'Est, mais aussi le sud au Nord par l'intermédiaire de Djenné et Oualata d'abord ensuite Tombouctou. Malgré la chute des États ibadites, Gao ne perdit pas de son dynamisme commercial. Du XI^{ème} au XV^{ème} siècle avec la chute de l'empire du Ghana et du Mali, de nouveaux centres vont voir le jour tels qu'Oualata, Djenné et Tombouctou sans toutefois ébranler la vitalité du commerce à

Gao. Bien au contraire, ces centres constitueront des relais et des marchés complémentaires rendant le commerce à Gao plus attrayant.

Pour ce qui est de la troisième période, elle est celle où le Songhay, ayant imposé sa suprématie sur tout le Soudan occidental, englobait tous les grands centres commerciaux de la région dont les plus importants étaient outre Gao, Djenné et Tombouctou. Ainsi parlant du commerce à Djenné, A. Es Sadi (1964, p. 22) soutient que : « *Dienné est un des grands marchés du monde musulman. Là se rencontrent les marchands de sel provenant de Teghazza et ceux qui lui apportent l'or des mines de Bitou* ». À Tombouctou, les caravanes affluaient de tous azimuts en provenance notamment des régions marocaines du Dra, du Tafilalet, de Fès et du Sous (A. Es Sadi, 1964, p. 22). Incontestablement, Tombouctou était à l'époque de la domination songhaï le plus grand marché de tout le Soudan occidental et la destination privilégiée des marchands du Maghreb en général et du Maroc en particulier du fait que la cité était plus une cité berbère que noire. Faut-il rappeler en cela les propos d'A. Es Sadi (1964, p. 37) affirmant que : « *sa civilisation lui vint du Maghreb, aussi bien sous le rapport de la religion que sous le rapport des transactions* ». En ce qui concerne Gao à cette époque, il faut noter le trafic des produits entre Djenné et Tombouctou transitait par cette ville. Cela suffit pour montrer son dynamisme économique.

L'avènement d'Askia Mohammed 1^{er} n'a pas mis fin à cette embellie commerciale. Bien au contraire, Askia Mohammed 1^{er} a œuvré au renforcement de cette activité. En cela, il a commencé à rassurer les commerçants marocains de la sécurité de leurs biens et de leur personne sur son territoire. Il faut rappeler que le règne de son prédécesseur : Sonni Ali entre 1464 et 1492, avait été dommageable aux commerçants arabo-berbères et particulièrement ceux venant du Maroc. En effet, celui-ci expropriait ces commerçants de leurs marchandises (Al Maghili dans J. Cuoq, 1975, p. 417). En plus de la cela, ils étaient persécutés (A. Sylla, 2022, p. 63-69). À sa prise du pouvoir, Askia Mohammed 1^{er} indemnisa les commerçants arabo-berbères. En effet, il s'employa à « *rendre à leur propriétaire tous les biens dont les chi avaient spolié* » (M. Kati, 1964, p. 105). Afin de garantir l'excellence de l'activité commerciale, il institua la police des marchés. Celle-ci avait à sa tête l'*Assara-moundio*. Il s'occupait de l'ordre et de la sécurité dans la ville et sur les marchés, de l'inspection des poids et mesures, de combattre la fraude et

d'exécuter les sentences (S.M. Cissoko, 2013, p. 213-236). Il se faisait suppléer dans cette dernière tâche par le *Yobou-koï* ou chef de la police des marchés qui avaient pour mission de contrôler les poids et les mesures et de percevoir les impôts. Celui-ci était assisté par le *Kara-farma* dont la responsabilité était l'exécution des sanctions (J-C. Dédé, 2010, p. 286 et 289). Ces réformes vont susciter un vaste mouvement des commerçants marocains vers le Songhay. En effet, grâce à J. Léon l'Africain (1898, p. 298-299), nous savons que l'essentiel des produits sur les marchés de Gao, Djenné et Tombouctou en provenance du Nord venait du Maroc. À ce sujet, il informe que la marchandise la plus recherchée et la plus coûteuse était le livre, mais aussi les chevaux et les étoffes d'origine européenne importés à Tombouctou par les marchands arabo-berbères (J. Léon l'Africain, 1898, p. 293). Comme on le voit, Askia Mohammed 1^{er} a hérité d'un dynamisme commercial entre le Songhay et le Maroc malgré le recul concédé sous Sonni Ali. Il en sera de même d'un point de vue religieux.

1.2. Le Maroc : partenaire du Songhay dans l'apprentissage et la diffusion de l'Islam

L'Islam a occupé une place primordiale dans les relations entre le Soudan occidental et le Maghreb. De nombreuses cités furent de grand foyer d'apprentissage et de diffusions de l'Islam au Soudan occidental grâce à des maîtres venus du Maroc. Sous le règne d'Askia Mohammed 1^{er}, Djenné, Gao et Tombouctou étaient les plus grands centres islamiques du Soudan occidental. Tombouctou, sur ce point, a bénéficié d'une importance particulière.

Fondé au XIV^{ème} siècle par les Touareg Kel Tamasheq (A. Es Sadi, 1964, p. 35, J-C. Dédé, 2010, p. 47-63) Tombouctou était la plus grande cité du Soudan occidental à partir du XV^{ème} siècle grâce au commerce. À la lisière sud du Sahara, sa situation géographique en faisait un site privilégié pour les populations arabo-berbères. On y rencontrait des populations venues « *de l'Égypte, de Audjela, du Fezzan, de Ghadamès, du Touat, du Dra, du Tafilalet, de Fez, du Sous...* » (A. Es Sadi, 1964, p. 37). C'était d'abord un grand centre de commerce avant de devenir la plus grande cité musulmane du Soudan occidental. Au XVI^{ème} notamment sous le règne d'Askia Mohammed 1^{er}, le rayonnement de Tombouctou était tel que S. M. Cissoko (1966, p. 168) affirme qu'elle était « *une Mecque africaine* ». Ces populations d'origine arabo-berbères avaient pour principale activité outre le commerce, les activités religieuses à savoir : la prédication,

l'imamat, l'enseignement et la fonction de cadi. En 1352, Ibn Khaldun (dans J. Cuoq, 1975, p. 348) informe que le cadi de Gao était un arabo-berbère du nom d'Abu Abd Allah Muhammad ben Wansul. Sous ce rapport, les relations entre le Songhay et le Maroc ont connu deux mouvements.

D'un côté, le Maroc a été la principale destination des Soudanais en général et en particulier les populations du Songhay pour étudier la religion. À ce propos, le Maroc a été jusqu'à la période de domination des Askias, le premier partenaire des États du Soudan occidental et particulièrement du Songhay en matière de religion. De nombreux Songhay sont allés se former dans les grandes universités du Maroc comme celle de Fès, de Tlemcen ou encore d'Alger. Parmi ces savants, on a le *katib* Moussa, dernier imam noir de la mosquée de Jinguereber, qui étudia à Fès et Maklouf ben Ali ben Salih El Belbali. D'autres comme Abderahman Et-Temimi dût compléter leur savoir notamment à Fès pour se mettre au niveau des savants de Tombouctou afin d'y habiter et enseigner. D'un autre côté, le Soudan et en particulier le Songhay a été la principale destination pour la prédication et l'enseignement de l'Islam. À cet effet, de nombreux savants venus des cités marocaines se sont établis au Songhay. Ceux-ci, certainement à cause de leur savoir, ont occupé les fonctions d'imam, de prédicateur et de cadi à Tombouctou et Djenné notamment. Ils devinrent dans ces contrées de grands dignitaires musulmans et même des saints. Au nombre de ces savants, on peut citer Aboul Qasim At-Touati. Tombouctou fut, durant tout le XVIème siècle, la destination la plus prisée des savants du Maghreb et du Maroc. En cela, Z. Dramani-Issifou (1982, p. 199) note que :

« Les informations dont nous disposons actuellement font penser que ce fut au Maghreb en général et au Maroc en particulier que Tombouctou et ses savants étaient les mieux connus. Des passages entiers de la Nuzhat-al-Hadi d'al Oufrani qui a puisé ses sources dans le Manahil d'al Fichtali, louent la science islamique des ulémas et jurconsultes soudanais du XVIème siècle. Dans le Nachr al-Mathani de l'historien marocain du XVIIIème siècle, Mohammed al-Qadiri nous avons relevé çà et là des extraits biographiques témoins de la célébrité des savants de Tombouctou ».

Il ressort des propos Z. Dramani-Issifou que les savants du Maroc et ceux du Songhay étaient en contacts étroits. Ce qui traduit la grande notoriété des savants du Songhay et spécialement ceux de Tombouctou au Maroc. Le séjour d'Ahmed Baba à Marrakech à la suite de sa déportation en est l'expression parfaite. Cette interrelation était si forte

que le Soudan, en général, et le Songhay, en particulier, devinrent l'un des bastions les plus importants des mouvements soufis nés au Maroc. C'est en cela que le *Dalaïl al Khaïrat* qui est un recueil de prières et d'oraisons dédiées au prophète Muhammad du cheik Mohammed Al Djazouli³ connut un grand succès au Soudan occidental (A. Es Sadi, 1964, p. 90). De nombreux passages relatifs à des congrégations de louange au prophète abondent dans les *Tarikhs*.

Pour faciliter ces échanges religieux qui étaient profitables au Songhay, Askia Mohammed 1^{er} les a accompagnés par de nombreuses actions de soutien à plusieurs niveaux. Ce fut en premier lieu de l'aide apportée aux savants musulmans dans leur quête de savoir et d'enseignement de l'islam (M. Kati, 1964, p. 114). C'est pour quoi « *plein d'égards pour les oulémas, il leur distribuait généreusement (...) des richesses pour assurer les intérêts des musulmans et les aider dans leur soumission à Dieu et dans la pratique du culte* » (M. Kati, 1964, p. 115). C'est ainsi qu'il offrit un coffret pour conserver et protéger les soixante subdivisions ou « *hizb* » du Coran à la mosquée de Jinguereber. Il construisit également plusieurs mosquées dont la mosquée de Gao (B. Hama, 1968, p. 171) connue des populations sous le nom *Askia Djira* et celle de Tendirma (MCAT⁴, 2015, p. 36). Quand on sait qu'à l'époque ces mosquées servaient de lieux d'apprentissage, on comprend aisément l'importance religieuse de ces lieux pour les maîtres en l'occurrence ceux venus du Maroc. Ensuite, ce fut la réorganisation du système éducatif. Cela comporta deux aspects qui sont : l'interdiction des faux maîtres de toute activité religieuse (Al Maghili dans J. Cuoq, 1975, p. 400-401) et la promotion de l'enseignement par l'envoi des princes dans les écoles de Tombouctou (A. Sylla, 2022, p. 198). Enfin, ce fut la sollicitation des savants marocains dans la gestion du pouvoir. En effet à plusieurs reprises, Askia Mohammed 1^{er} a sollicité les avis du savant marocain originaire du Tlemcen, Al Maghili, sur la gestion du pouvoir. Il fut son principal conseiller étranger au point de lui accorder un séjour dans son Etat en 1504.

³ Abu Abdullah Muhammad Ibn Souleymane Ibn Bakr Al Djazouli Al Simlali Al Hassani, fondateur de la confrérie Soufi dénommée Al Djazouliya, est né en 1404 à Souss et est décédé à Safi en 1465. Il est considéré comme l'un des sept saints de Marrakech. Il est l'auteur de *Dalaïl al Khaïrat* dont l'usage est très répandu et extrêmement populaire en Afrique occidentale depuis d'ailleurs le XVI^{ème} siècle.

⁴ MCAT : Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme (Mali)

Telles ont été les relations économiques et religieuses entre le Songhay et le Maroc à l'avènement d'Askia Mohammed 1^{er} à la tête du Songhay. Il en ressort que sur le plan économique et religieux, le Songhay et le Maroc furent d'excellents partenaires. Ces bons rapports devaient induire une excellence des liens politiques. Malheureusement, le développement des rapports entre le Songhay et le Maroc montrent plutôt une rupture des relations politiques. C'est pour comprendre ce fait que nous analysons dans les pages à venir, les relations politiques entre le Songhay d'Askia Mohammed 1^{er} et le Maroc.

2. Rupture des relations politiques entre le Songhay et le Maroc sous Askia Mohammed 1^{er}

Dans son *Nozhet el Hadi*, Al Oufrani (1889, p. 158) est élogieux à propos d'Askia Mohammed 1^{er}. Il affirme en effet que :

« Elhadj établit son autorité sur les bases de la loi islamique et se conforma aux règles suivies par les adeptes de la Sonna (...) Il suivit d'ailleurs les usages des califes en toutes choses : dans ses vêtements, dans l'étiquette de sa cour, et abandonna complètement les coutumes barbares pour adopter les manières arabes. Sous son règne, la situation du Soudan devint prospère et, grâce à lui, le corps de l'orthodoxie en ces contrées fut enfin guéri du mal de l'hérésie. D'un abord facile, Elhadj Mohammed était doué d'un cœur sensible et d'une humeur bienveillante ; il avait le plus grand respect pour les princes de la religion et il témoignait de l'amitié, qu'il traitait avec les plus grands et auxquels il faisait une large place, aussi bien dans ces conseils que dans ces munificences. Durant tout son règne (...) ses sujets vécurent dans l'abondance et dans la paix profonde (...) Sa conduite jusqu'au jour où la mort le surprit, fut toujours celle que nous venons de dire ».

Ces propos laudatifs de la part d'un serviteur de la couronne marocaine pourraient faire croire de la précellence des liens entre le Songhay et le Maroc. Pourtant, il n'en est rien. Contrairement à la bonne entente dans le domaine économique et religieux, Askia Mohammed 1^{er} n'a entretenu aucun lien politique avec le Maroc.

2.1. La détérioration des relations entre le Maroc et le Songhay

Le règne d'Askia Mohammed 1^{er} a été marqué par une rupture de ban avec le Maroc. Cela est perceptible à travers la conquête de Teghazza par le Songhay au détriment du Maroc et la crise des échanges commerciaux.

Le maître d'œuvre de la création de l'empire Songhay est Sonni Ali qui passa les vingt-huit ans de son règne à guerroyer pour bâtir un État puissant. Moins belliqueux, mais tout aussi intrépide et efficace, Askia Mohammed 1^{er} acheva l'œuvre de Sonni Ali. C'est eu égard à ces succès militaires que B. Hama (1968, p. 149) s'exclame : « *différent*

de Sonni Ali Ber, il le compléta, le corrigea et, aussi le continua. Il fut la matérialisation vivante du génie militaire de Sonni Ali Ber ». Les prétentions guerrières d'Askia Mohammed 1^{er} l'avaient conduit à tourner sa bride contre Teghazza. Teghazza a été une cité berbère située à la limite nord du Songhay en plein Sahel.

Elle était renommée à cause de ses salines. C'est sans aucun doute la raison qui a poussé à sa conquête par Askia Mohammed 1^{er}. Malheureusement, on ne sait pas à quelle date cette annexion eut lieu par Askia Mohammed 1^{er}. Le silence des *tarikhs* sur cette prise est bien la preuve de la détérioration des rapports entre le Songhay et le Maroc eu égard aux rapports cordiaux entre le Maroc et les lettrés musulmans de Tombouctou. Ce silence coupable des chroniqueurs de Tombouctou peut être interprété comme une désapprobation de l'action d'Askia Mohammed 1^{er} quant on sait qu'ils étaient très nationalistes et prolixes en matière des exploits des rois songhaï. Ce fut même le cas de Sonni Ali malgré l'aversion qu'ils lui vouaient : « *il fut toujours victorieux et saccagea tous les pays sur lesquels il avait jeté son dévolu. Aucune de ses armées, lui présent, ne fut mise en déroute : toujours vainqueur, jamais vaincu* » (M. Kati, 1964, p. 82). Nous pensons que c'est en raison de la perte de Teghazza et non pour consolider des relations jamais établies qu'Al Burtughâli envoya J. Léon l'Africain en mission au Songhay entre 1512 et 1513 comme nous le verrons. Il fut chargé de collecter des informations sur le Songhay comme l'a prétendu F. Rosenberger (2003, p. 18). Dans ce cas, il convient de situer la prise de Teghazza entre 1506 et 1513. C'est au cours de cette période que Jean Léon l'Africain s'était rendu au Songhay.

La conquête de Teghazza au détriment du Maroc marque un tournant décisif dans les relations entre le Songhay et le Maroc. D'une part, elle traduit le désintérêt d'Askia Mohammed 1^{er} à raffermir les liens politiques avec le Maroc et sanctionne par la même occasion l'idée d'une possible adversité pour des questions d'intérêts. Et d'autre part, les prétentions puis la conquête du Songhay en 1591 par le Maroc trouvent ici leur origine. Cela est tout à fait possible dans la mesure où le Maroc a été maître de royaumes ayant existé dans la boucle du Niger (M. Kati, 1964, p. 123). L'une de ces cités du nom de Bako était située à l'ouest de Tendirma au Nord-ouest du Songhay (M. Kati, 1964, p. 123). À l'avènement d'Askia Mohammed 1^{er}, le royaume n'existait plus depuis bien longtemps et le territoire était habité par une famille d'esclaves se

réclamant de la couronne du Maroc (M. Kati, 1964, p. 123). Il ne serait donc pas improbable que Teghazza ait été sous la suzeraineté du Maroc. En effet, bien qu'en territoire sahélien à la lisière du Sahara, il semble que Teghazza ait appartenu à la couronne du Maroc avant sa conquête par Askia Mohammed 1^{er} ou du moins que le sel extrait des salines de Teghazza était réalisé au compte des sultans du Maroc. Dans tous les cas, le Maroc a entretenu des liens avec la cité salinière avant sa conquête par le Songhay. C'est en raison de cette ancienne propriété que Moulay Ahmed, sultan saadien du Maroc de 1578 à 1603 après l'éviction des Wattassides, réclama à Ishaq 1^{er} la rétrocession au Maroc de Teghazza. La réponse d'Ishaq 1^{er} à son homologue du Maroc fut sans équivoque et contraignit le Maroc à reporter son intention de reconquérir la grande cité des salines à plus tard (A. Es Sadi, 1964, p. 163).

Par ailleurs, les relations entre le Maroc et le Songhay sous le règne d'Askia Mohammed 1^{er} ont été marquées par un essoufflement des échanges commerciaux. Ce fléchissement se caractérise par la dégradation du commerce de l'or avec le Songhay, indispensable au Maroc pour la fabrication de la monnaie. Il est vrai que durant toute la période de domination du Songhay, le commerce a connu un grand essor comme nous l'avons montré. N'empêche que sous Askia Mohammed 1^{er}, le commerce de l'or connut un assoupissement. Pour F. Rosenberg (2003, p. 43), le deuxième passage de J. Léon l'Africain à Tombouctou s'explique par la volonté du sultan du Maroc de « *comprendre les causes des difficultés commerciales que rencontre le Maroc avec le Bilad al Sudân* ». La raison de cette situation que nous dit Cada Mosto (1895, p. 62-65) est qu'une partie de l'or destinée au Maroc était captée par les Portugais, installés sur la côte atlantique :

« L'or qui se porte à Melli par tel moyen est divisé en trois parties : La seconde et tierce partie vient avec une caravane de Melli à Tombut [Tombouctou](...) d'où elle se charroye vers Thunes de Barbarie (...) Fez, Maroc (...) cet or est tout le meilleur qui se puisse tirer des païs sus-nommés (...) on en conduit sur les rivières de la mer, que l'on vend puis aux Portugaloyes, lesquels résident journellement en l'île pour le trafic des marchandises en troque d'autres choses ».

La baisse des échanges aurifères entre le Maroc et le Songhay a eu un double impact. D'une part elle a eu pour conséquence, selon F. Rosenberger (2003, p. 43), l'insuffisance des importations du Nord, du Maroc précisément, qui en retour a été facteur de l'inflation des prix sur les marchés songhaï notamment à Gao. En effet, J. Léon

l'Africain (1898, p. 299-300) affirme que sur le marché de Gao qu'un cheval de 10 ducats au Maroc est vendu pour pas moins de 40 à 50 ducats, un drap de 4 ducats de 15 à 30 ducats. D'autre part, elle a occasionné la baisse quantitative et qualitative des frappes de monnaie indispensable au fonctionnement de l'économie du Maroc. Face à cette situation qui n'arrange guère son économie, le Maroc a tenté des médiations afin de renouer les contacts. Malheureusement ses tentatives resteront vaines.

2.2. La crise du Maroc : base de la rupture des relations politiques avec le Songhay

Face à la rupture unilatérale des relations avec le Songhay, le Maroc a mené des missions afin de renouer les relations. Cette tentative a consisté à l'envoi d'émissaires auprès d'Askia Mohammed 1^{er}.

Il est préalablement important de savoir que les relations politiques entre le Maroc et le Songhay sont aussi anciennes que les relations qui les ont unies sur le plan économique et religieux. Ces relations existent depuis le XI^{ème} siècle avec les Almoravides (A. Sylla, 2022, p. 229). À ce propos parlant de Gao, Al Bakri (dans J. Cuoq, 1975, p. 109) nous informe que : « *pour l'investiture royale, on remet au souverain un sceau, un sabre et un Coran qui seraient, disent-ils, les cadeaux qu'envoya l'Emir des croyants* ». Cet émir des croyants ne saurait être autre que le chef des Almoravides : Abu Bakr ibn Omar. Il devint chef des Almoravides en 1056. Au XI^{ème} siècle, le royaume Almoravide était l'État arabo-berbère le plus puissant et le plus grand en contact avec le Soudan occidental. Pour A. Sylla (2022, p. 230), l'attribution du califat au Dia était motivée par des raisons économiques. Ce partenariat politique a perduré jusqu'à l'avènement de Sonni Ali au pouvoir. Sous ce roi, les relations entre le Songhay et le Maroc vont connaître une première perturbation. En effet, elles n'étaient pas des plus chaleureuses eu égard à la permanence de la guerre sous son règne et à ses rapports difficiles avec les arabo-berbères qu'ils aient été marchands ou guides religieux (Al Maghili dans J. Cuoq, 1975, p. 417, M. Kati, 1964, p. 98, A. Es Sadi, 1964, p. 103). Cette dégradation fut davantage durant le règne d'Askia Mohammed 1^{er} d'un point de vue économique comme nous l'avons déjà relevé.

Lorsqu'Askia Mohammed 1^{er} accède au pouvoir en 1493, le Maroc est sous domination Wattassides depuis 1471. À l'origine les Wattassides étaient les vizirs des Mérinides.

Après avoir renversé le dernier sultan mérinide, ils dominent le Maroc de 1471 à 1549⁵ (M. Mezzine, p. 473).

Malheureusement, cette dynastie « fut créée dans un Maroc en déclin, dans un contexte de crise politique, culturelle, sociale et financière »⁶. En effet, le Maroc était un État instable. D'une part, les Wattassides étaient confrontés aux attaques des Portugais et des Espagnols. Incapables de défendre les positions de l'Islam contre les chrétiens européens, ceux-ci gagnaient à chacune de leurs excursions de nouvelles possessions au détriment des musulmans du Maroc. Grenade, dernière principauté musulmane d'Espagne est reconquise par les chrétiens en 1492 au grand désarroi des populations marocaines et grenadiennes sans réaction des Wattassides, pourtant grand soutien de la dynastie régnante des Banu Al Ahmar (M. Mezzine, p. 473-474). D'autre part, la dynastie n'eut jamais la mainmise sur la totalité du territoire marocain. En effet, les Wattassides ont été confrontés en interne à une fragmentation de leur territoire conduite par des tribus dissidentes (Mohammed Mezzine, p. 475). Dans cette précarité politique, les Saadiens en gestation au sud du territoire entreprennent à partir de 1509 de former un autre État avec Marrakech comme capitale sous l'impulsion spirituelle de Muhammad Sulayman Al Djazuli (Mohammed Mezzine, p. 474). Ceux-ci les évinceront d'ailleurs en 1554. En plus des ennuis politiques, les Wattassides devaient faire à des difficultés économiques comme la perturbation du trafic de l'or avec le Soudan occidental et naturel. Le pays a été dévasté par les disettes et les famines (M. Mezzine, p. 475).

C'est dans ce contexte de crise que le Maroc tenta de renouer les relations avec le Songhay en envoyant auprès d'Askia Mohammed 1^{er} Jean Léon l'Africain en 1505 et 1506. Pour B. Rosenberger (2003), il fut envoyé pour comprendre les raisons du malaise des échanges aurifères et pour espionner le pays d'Askia Mohammed 1^{er}. Mais pour A. Sylla (2022, p. 300), il a été envoyé pour des raisons hautement politiques. Le règne d'Askia Mohammed 1^{er} correspond à celui des deux premiers sultans de cette dynastie à savoir Muhammad As-Shayk de 1471 à 1504 et Muhammad Al Burtughali de 1504 à

⁵ M. Mezzine, « les Wattassides, une dynastie de transition » dans *Fès, l'âme du Maroc*, en ligne sur <http://www.Feslamedumaroc.com/docs/art/0473.pdf>, consulté le 25/10/23 à 18h17.

⁶ En ligne sur www.fr.m.wikipedia.org/wiki/Wattassides, consulté le 07/05/2020 à 10h35.

1526. Si nous tenons compte de la date des passages de Jean Léon l'Africain au Songhay, il est évident qu'il fut envoyé par Muhammed Al Burtughali. L'épithète de puissant roi accordé à Askia Mohammed 1^{er} témoigne de sa renommée dans le monde musulman d'alors (Al Oufrani, 1889, p. 158) ; fruit de son pèlerinage et de son élévation au califat comme nous le verrons. Pour le Maroc, il fallait traiter avec un tel personnage. C'est ainsi qu'Al Burtughali envoya Jean Léon l'Africain comme ambassadeur auprès d'Askia Mohammed 1^{er} en 1505 et en 1506. La réalisation de ces missions en l'espace de deux ans montre l'impérieuse nécessité du Maroc à composer avec le Songhay. Le soutien politique même tacite d'un État puissant jouissant d'une grande renommée internationale comme le Songhay offrait une certaine assurance. Le Songhay d'Askia Mohammed 1^{er} était le seul État correspondant à cette situation dans le voisinage de Maroc. Le partenariat avec les États musulmans du bassin de la Méditerranée n'était pas possible à cause de l'instabilité dans la zone due aux croisades et aux pillages des tribus berbères nomadisant. Aussi, ces missions avaient pour but de relancer le commerce de l'or. Au regard des sources, ces missions n'ont pu être menées à bien ; car nulle part dans sa *Description de l'Afrique*, Jean Léon l'Africain ne mentionne une rencontre avec Askia Mohammed 1^{er} alors qu'il a pourtant séjourné à Gao et à Tombouctou. En retour, Askia Mohammed 1^{er} n'eut aucune action à l'endroit du Maroc. Qu'avait-il à gagner avec un Maroc en totale déconfiture ? Absolument rien. Avec un tel partenaire dont le pouvoir était moribond dès sa fondation, entretenir toute relation politique était vain. C'est pourquoi, dès sa prise du pouvoir, il s'est orienté vers l'Orient musulman.

3. L'Orient musulman : partenaire du Songhay au détriment du Maroc

En 1493, Askia Mohammed 1^{er} accède au pouvoir au Songhay après avoir évincé Sonni Baro. En 1495, il partit à La Mecque pour accomplir le pèlerinage. Ce voyage sera le point de départ d'un partenariat avec les États de l'Orient musulman. Celui-ci repose sur son intronisation au califat et l'établissement à Gao d'un chérif en qualité d'ambassadeur burjito-ottoman.

3.1. La consécration au califat : acte de conclusion d'un partenariat avec l'Orient musulman

En 1497, après un riche séjour sur les terres sacrées de l'islam, Askia Mohammed 1^{er} entreprit de rentrer au Songhay. Sur le chemin retour, il séjourna en Égypte où il rencontra au Caire les autorités politiques et religieuses du pays. Au nombre de ces autorités politico-religieuses, il y avait le calife abbasside Abû Al-Izz Abd Al aziz Al Mutawakkil Ala Allah. Celui-ci présidait au califat sous le titre d'El Motawakkel II. Il est né en 1416 et devint le 14^{ème} calife abbasside du Caire de 1479 à 1497 durant le règne des sultans mamelouk burjite. Les échanges avec le calife abbasside ont permis à Askia Mohammed 1^{er} de solliciter son investiture au califat. À ce propos, Es Sadi (1964, p. 120) nous informe : « *Askia Mohammed rencontra le noble khalife abbasside et lui demanda de le désigner comme son lieutenant pour le pays Songhaï* ». Cette requête avait été préalablement validée par le sultan An Nasir Muhammed dont dépendait le calife comme nous le verrons par la suite. Pour la consécration, Askia Mohammed 1^{er} fut invité à se dessaisir des insignes royaux et à observer une retraite spirituelle de trois jours. Cela fait, « *le khalife déclara Askia Mohammed son lieutenant (...) et fit de lui un véritable lieutenant de l'Islam* » (A. Es Sadi, 1964, p. 120) en ajoutant que « *quiconque désobéirait à ses ordres dans ce pays désobéirait à Dieu le très haut et à son Envoyé* » (M. Kati, 1964, p. 16). Ce nouveau titre royal instituait dans le cérémonial d'investiture des Askias de nouveaux insignes royaux à savoir : un bonnet et un turban.

Il faut noter que cette impatronisation n'a rien à voir avec les douze califes annoncés par le prophète Muhammad. En effet, il est rapporté dans les traditions musulmanes que douze califes se succéderaient à la tête de la communauté musulmane avant la fin du monde. Cela est relevé dans un hadith rapporté par Muslim. Dans ce hadith, il rapporte que le prophète Muhammad a dit que : « *la religion se maintiendra jusqu'à l'arrivée de l'heure ou jusqu'à ce que douze califes, issus des Quraych vous eussent dirigés* »⁷. Comme indiqué, ces douze califes auraient pour origine l'appartenance à la tribu arabe des *Quraych*, tribu de laquelle est issu le prophète Muhammad. L'erreur d'attribuer cette prophétie à Askia Mohammed 1^{er} provient du *TEF*. En effet, dans son récit, M.

⁷ Extrait de Sahih Muslim, Chapitre 2, Page 19, en ligne sur <http://alhassanain.org/m/french/?com>, consulté le 09/07/2023 à 21h45.

Kati fait d'Askia Mohammed 1^{er} le onzième calife qui succéderait au prophète avec la mission de restaurer l'Islam qui serait alors en perdition (M. Kati, 1964, p. 17-19). À ce sujet, la vérité est que cette partie du *TEF* a été modifiée par Sékou Ahmadou. Il est le fondateur de l'État théocratique du Macina au XIX^{ème} siècle. Pour se donner une légitimité, il remania le *TEF* pour paraître comme l'un des califes annoncés par le prophète en affectant la prophétie à Askia Mohammed 1^{er} et à l'ensemble des savants à qui celui-ci avait eu affaire (J-L. Triaud, 1973, p. 168).

Pour comprendre le titre de calife dont Askia Mohammed 1^{er} a été investi, il faut revenir sur l'évolution du titre depuis son avènement avec les premiers successeurs du prophète. À la base, le titre de calife renfermait à la fois l'autorité politique et religieuse. Telle fut le cas pour les quatre premiers califes de l'islam. À partir des dynasties musulmanes omeyyades et abbassides, le titre va connaître une mutation. En effet, le titre connut une première restriction. Ainsi, il fut reclus à sa fonction religieuse. Le calife devint un fonctionnaire, un juge nommé et révocable par le souverain de qui il relève. Il jouissait de l'honorabilité de juge suprême de l'État musulman en charge de la justice : une sorte de *cadi des cadis*. Plus tard, le titre devint un superlatif honorifique pour les tenants du pouvoir politique sans toutefois assumer la charge juridique et religieuse de la fonction. C'est ainsi qu'El Motawakkel II portait le titre de calife avec fonction religieuse tandis que les sultans le portaient comme titre royal (B. Sami, 2020, p. 2). Entre 1495 et 1497, lorsqu'Askia Mohammed 1^{er} effectua son pèlerinage, la dignité de calife était réduite à cette simple expression.

Pour Askia Mohammed 1^{er}, l'intérêt ne résidait pas dans la fonction à assumer, mais plutôt dans le nouveau partenariat qu'il symbolisait. Avec cette intronisation au titre de calife, Askia Mohammed 1^{er} venait de conclure un nouveau pacte politique. Pour s'en convaincre, il faut se référer à l'investiture d'Askia Ismaïl qu'il avait lui-même présidé. En intronisant son fils au trône, Askia Mohammed 1^{er} avait affirmé : « (...) aujourd'hui, c'est moi-même qui investis de la souveraineté et te remets les fonctions de calife que m'avait offert le chérif. Tu es donc le vicaire du vicaire du chérif, qui est lui-même le vicaire du grand sultan ottoman » (M. Kati, 1964, p. 162). Ce passage révèle une double information d'une importance capitale. La première révèle que c'est en qualité de représentant du sultan d'Égypte qu'il reçut le titre de calife. La seconde est qu'avec

cette impatrimonisation, le Soudan occidental devint une partie intégrante des empires de l'Orient musulman et les Askias des représentants des sultans de cette contrée du monde. Mais ce nouveau titre n'était en fait que la première étape de la conclusion du nouveau partenariat du Songhay avec les États de l'Orient musulman. Celui-ci devint définitif avec l'installation d'un ambassadeur arabe au Songhay.

3.2. Moulay Ahmed es Seqli: l'établissement de l'ambassadeur burjito-ottoman au Songhay

La distinction d'Askia Mohammed 1^{er} au titre de calife a été la conclusion d'un partenariat politique entre le Songhay et l'Orient musulman. Le terme d'Orient musulman désigne non pas un État, mais un espace du proche orient où se sont succédé plusieurs États musulmans. Il s'agit ici de l'Égypte mamlouk et de l'Empire Ottoman. Le califat était la première étape de ce projet de partenariat. La seconde était l'installation au Songhay de Moulay Ahmed ben Abderrhaman comme ambassadeur burjito-ottoman. Il est important de noter que cette démarche s'inscrit dans le projet de coopération étrangère qu'Askia Mohammed 1^{er} avait initié avec les autres États au lendemain de sa prise du pouvoir. Cette information nous vient de M. Kati (1964, p. 10) qui affirme que : « (...) des députations se sont succédé auprès de lui soit isolées, soit par groupe (...) ». Ainsi, le partenariat conclu avec l'Égypte mamlouk puis l'Empire Ottoman s'inscrit dans cette démarche.

Au cours de son pèlerinage, Askia Mohammed 1^{er} sollicite auprès de Moulay El Abbas, l'établissement auprès de lui d'un chérif⁸ (M. Kati, 1964, p. 27). Moulay El Abbas était le représentant de la famille du prophète Muhammad comme cela avait été institué par les Ayyubides (E. Geoffroy, 2011, p. 17). Il fit comprendre à Askia Mohammed 1^{er}, de notre point de vue, que cela n'était possible qu'à la condition d'être calife et il l'exhorta à obtenir cette investiture. Le califat était donc le préalable à l'arrivée d'un ambassadeur arabe. Nul doute qu'à cette occasion, Askia Mohammed 1^{er} profita pour exprimer sa demande d'un ambassadeur et de la qualité dont celui-ci devait jouir : à savoir un membre de la famille du prophète (M. Kati, 1964, p. 27). C'est dans ce sens qu'il avait exprimé ce vœu d'abord au grand chérif de La Mecque avant d'obtenir

⁸ Le chérif (pluriel chorfa) est un descendant du prophète Muhammad.

l'approbation des autorités politiques dont relevaient les chorfa qu'étaient les Mamlouk burjite comme nous le verrons par la suite.

Douze ans s'étaient écoulés depuis son pèlerinage sans qu'il y ait eu de suite à la demande. Languissant, Askia Mohammed 1^{er} profita alors du départ en pèlerinage du cadî de Tombouctou, Mahmoud ben Omar ben Mohammed Aqît pour adresser un placet aux autorités de l'Orient musulman. À son retour en décembre 1509, le cadî rendit compte de l'arrivée prochaine d'un chérif. À cette occasion, Askia Mohammed 1^{er} qui se trouvait à Tombouctou se rendit à Gao pour s'enquérir des nouvelles de sa mission (Es Sadi, 1964, p. 126). Cette démarche s'inscrit dans la réforme qu'il avait instituée à l'égard des pèlerins. Au retour de son pèlerinage, il avait institué l'obligation aux pèlerins de séjourner à Gao pour recevoir de lui le droit d'hospitalité (M. Kadi, 1964, p. 16). Il fallut attendre encore dix ans pour que le vœu se réalise enfin. L'attente fut donc longue de vingt-trois ans. C'est dans la nuit du 02 au 03 décembre 1519 qu'arriva à Tombouctou accompagné d'une délégation, le chérif Moulay Ahmed ben Abderrhaman dit Es Seqli, son pseudonyme à cause de son habitude à faire traîner ses sandales au sol (M. Kati, 1964, p. 27-32). Il était le neveu du Moulay El Abbas (M. Kati, 1964, p. 27). Le jour de son arrivée coïncida avec la fête de la Tabaski. À la demande du cadî de Tombouctou, il dirigea la prière de la fête après avoir reçu les civilités de la population. Un émissaire des autorités de Tombouctou fut dépêché pour informer Askia Mohammed 1^{er} de l'arrivée du chérif. Aussitôt informé, Askia Mohammed 1^{er} se rendit à Tombouctou pour lui souhaiter la bienvenue (M. Kati, 1964, p. 30). Pour s'assurer que le chérif était bien l'ambassadeur attendu, Askia Mohammed 1^{er} l'invitait à présenter les preuves de sa nomination. C'est ainsi que le chérif lui remit sa lettre de nomination dont les termes témoignent de son titre d'ambassadeur (M. Kati, 1964, p. 30). Plus tard, Askia Mohammed 1^{er} aménagea un espace dans son palais où il fit installer le chérif (M. Kati, 1964, p. 38). Celui-ci devint son principal conseiller. Car à son arrivée, Askia Mohammed 1^{er} avait perdu ces plus fidèles conseillers que sont Salih Diawara et Mohammed Toulé.

C'est en qualité d'ambassadeur de l'Empire Ottoman qu'Askia Mohammed 1^{er} accueillit le chérif Moulay Ahmed Es Seqli. La preuve de cette respectabilité se trouve une fois de plus dans l'investiture d'Askia Ismaïl. À l'occasion, Askia Mohammed 1^{er}

n'avait manqué de placer le calife Ismaïl sous l'autorité de l'Empire Ottoman. C'est donc au nom des Ottomans qu'il intronisa en 1537 calife son fils Ismaïl comme le quatrième empereur des Askias. Pourtant, les Ottomans n'étaient pas les maîtres de l'Orient musulman lorsqu'il a été intronisé calife. Lors du pèlerinage d'Askia Mohammed 1^{er}, l'Orient musulman était dirigé par l'empire Mamlouk d'Égypte de 1250 à 1517 après avoir dépossédé les Ayyoubides du pouvoir.

C'est donc durant la domination des Mamlouk burjite qu'Askia Mohammed 1^{er} reçut le califat. Pour rappel, c'est entre 1495 et 1497 qu'il avait réalisé son pèlerinage. Cette période coïncide avec le règne de Qaitbay, sultan mamlouk de 1468 à 1496 et de son fils Muhammad An Nasir de 1496 à 1498⁹. Quand on sait que c'est au retour de son pèlerinage en 1497 qu'Askia Mohammed 1^{er} reçut le califat, on peut en déduire que ce fut sous le règne de Muhammad An Nasir. Rappelons que pour se donner une légitimité lors de leur prise du pouvoir, les Mamlouk avaient restauré le califat en intronisant comme calife honorifique Al Mustansir Billah, oncle du dernier sultan abbasside (B. Sami, 2020, p. 2). C'est dans cette continuité qu'El Motawakkel II est désigné calife en 1479. Mais en 1517, les Burjites sont renversés par les Turcs ottomans conduits par Sélim 1^{er}.

Lorsqu'en 1539, Askia Mohammed 1^{er} intronisa son fils Ismaïl l'Orient musulman était sous la domination des Ottomans. Avec ce revirement, le centre du monde musulman se déplace du Caire à Constantinople, capitale de l'Empire Ottoman. L'arrivée de Moulay Ahmed Es Seqli sous le pouvoir des Ottomans et l'intronisation au califat d'Askia Ismaïl au nom des Ottomans est la preuve d'un accord politique entre le Songhay et les États de l'Orient musulman. Il apparaît à la lumière de cette information que l'accord conclu avec les Mamlouk a été entériné par les Ottomans. C'est donc en qualité d'ambassadeur burjito-ottoman que le chérif Moulay Ahmed ben Abderrhaman s'est établi au Songhay. C'est pourquoi Askia Mohammed n'a pas intronisé son fils comme triple lieutenant du pouvoir mamlouk, qui n'existait d'ailleurs plus, mais comme celui des sultans ottomans. Ce qui fait porter à Moulay

⁹ Les règnes de Qaitbay et An Nasir indiquent un renouvellement du pouvoir durant la période de pèlerinage d'Askia Mohammed 1^{er}. Cela indique qu'à son passage pour le hajj, Qaitbay était le souverain de l'Égypte et au retour c'était son fils An Nasir.

Ahmed Es Seqli la double casquette d'ambassadeur burjido-ottoman au Songhay. Pour notre part, la reconnaissance de l'accord politique entre le Songhay et l'empire burjite par Sélim 1^{er} est motivée par les richesses légendaires du Soudan occidental.

Conclusion

Les relations entre le Songhay et le Maroc durant le règne d'Askia Mohammed 1^{er} n'ont pas été des plus cordiales. Partenaires privilégiés depuis toujours tant au plan politique qu'économiques, les relations entre le Songhay et le Maroc ont été marquées par une rupture. Celle-ci est consécutive d'une part à la situation interne du Maroc. À l'avènement d'Askia Mohammed 1^{er} au pouvoir en 1493, le Maroc est en crise politique, économique et sociale que les Wattassides tentent vainement à pallier depuis vingt-deux ans. Malheureusement incapable de juguler la crise, le Maroc wattasside s'enlise. Face à un Maroc en déconfiture, Askia Mohammed 1^{er} se tourne vers l'Orient musulman où des États stables et puissants se développent. Il réussit à conclure un partenariat politique ponctué par l'investiture au califat et l'installation à Gao d'un chérif comme ambassadeur burjito-ottoman.

Par ce partenariat, Askia Mohammed 1^{er} réussit à étendre sa notoriété et celle du Soudan occidental dans l'ensemble du monde musulman. En somme, durant son règne, Askia Mohammed 1^{er} a privilégié et développé les relations avec les États forts du monde musulman. Ce qui s'est fait aux dépens de Maroc en pleine crise.

Références bibliographiques

AL OUFRAANI (M.), 1889, *Nozhet el Hadi*, Histoire de la dynastie saadienne au Maroc de 1511 à 1670, Paris, Ernest Leroux.

CA DA MOSTO (A.), 1895, *Relations de voyages à la côte occidentale d'Afrique 1445-1457*, Paris, Leroux.

ES SADI Abderrahman, 1964, *Tarikh es-Soudan*, Paris, Maisonneuve.

IBN AL-QAYYIM Jawziyya, *Les types de Djihad*, en ligne sur www.bibliotheque-islamique-coran-sunna.over-blog.com/article-telecharger-les-types-de-djihad-par-l-imam-ibn-al-qayyîm-jawziyya-pdf-word-doc-74994764.html, consulté le 17/04/2020 à 09h20min.

IBN TAYMIYYAH Muhammad, *La doctrine religieuse et morale du Jihad*, en ligne sur www.bibliotheque-islamique-coran-sunna.over-blog.com/article-telecharger-la-doctrine-religieuse-et-morale-du-Jihad-par-l-imam-ibn-

taymiyya-pdf-word-doc-71662513.html, consulté le 17/04/2020 à 09h20min.

- KATI Mahmoud, 1964, *Tarikh el-Fettach*, Paris, Maisonneuve.
- L'AFRICAIN Jean-Léon, 1965, Description de l'Afrique, T.2, Paris, Maisonneuve.
- CUOQ Joseph, 1975, *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIIIème au XVIème (Bilad-Al-Soudan)*, Paris, CNRS, 1975,
- CISSOKO Sékéné Mody (1966), *Histoire de l'Afrique occidentale : Moyen Âge et Temps modernes, VIIème siècle-1850*, Paris, Présence africaine.
- CISSOKO Sékéné Mody (2013), *Tombouctou et l'empire Songhay*, 2nde ed., Paris, L'Harmattan.
- DEDE Jean-Charles (2010), *Les Kel Tammacheq et la cité de Tombouctou (XIIème – XVIème siècle)*, Thèse de doctorat unique, Université de Cocody-Abidjan.
- DRAMANI-ISSIFOU Zakaria, 1982, *L'Afrique dans les relations internationales au XVIème siècle*, Paris, Karthala.
- GEOFFROY Éric, 2011, L'époque mamelouke (Egypte-Syrie, 1250-1517) : Étape charnière de l'histoire de la civilisation islamique, en ligne sur www.openaccess.uoc.edu
- HAMA Boubou, 1968, *Histoire des songhai*, Paris, Présence Africaine.
- MCAT (Mali), 2015, *La sauvegarde du patrimoine du bien mondial enjeu majeur pour le Mali*, UNESCO.
- MEZZINE Mohamed, « Les Wattassides, une dynastie de transition » dans *Fès, l'âme du Maroc*, en ligne sur <http://www.Feslamedumaroc.com/docs/art/0473.pdf>,
- ROSENBERGER Bernard, 2003, « Une carrière politique au service du sultan de Fès », colloque « Léon l'Africain », Paris, l'École des hautes études en Sciences Sociales.
- RUGGERO Vimercati Sanseverino, 2014, *Fès et Sainteté, de la Fondation à l'avènement du protectorat (808-1912)*, Rabat, Centre Jacques-Berque.
- SAMI Benkherfallah, 2020, « Les Mamelouks : l'histoire d'esclaves devenus sultans », *Bab Zman*, en ligne sur <https://babzman.com/les-mamlouks-lhistoire-descalves-devenus-sultans/>
- SYLLA Anzoumanan, 2022, *Contribution à l'étude des politiques musulmanes : le cas d'Askia Mohammed 1^{er} (1493-1528)*, Thèse de doctorat unique, Université Alassane Ouattara.
- TRIAUD Jean-Louis, 1973, *Islam et sociétés soudanaises au Moyen-âge*, Paris, CNRS.